

« l'article 49.3 [...] C'est la marque d'un pouvoir fragilisé, incapable de justifier cette réforme, présentée comme « universelle » et « plus juste », de fait contestée de toute part et qui a amené déjà le gouvernement à garantir le maintien de nombreux régimes spécifiques »

Malgré le mouvement social inédit et continu depuis le 5 décembre contre le projet de loi de réforme des retraites, malgré le soutien massif de la population à la mobilisation et au retrait de ce projet, malgré l'avis cinglant du Conseil d'Etat et de nombreux économistes, le gouvernement vient de dégainer son ultime argument : l'article 49.3 de la Constitution. Ainsi, alors que disposant d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale, il entend au travers de cette stratégie faire taire tout débat démocratique au moment même où la question de l'âge pivot et de la valeur du point devaient être étudiées. C'est la marque d'un pouvoir fragilisé, incapable de justifier cette réforme, présentée comme « universelle » et « plus juste », de fait contestée de toute part et qui a amené déjà le gouvernement à garantir le maintien de nombreux régimes spécifiques : force de l'ordre, pompiers, armée... Finalement cette réforme ne doit pas être si juste et bénéfique pour en exclure des catégories professionnelles ! Face à ce déni de démocratie, les organisations syndicales engagées contre ce projet de réforme des retraites, entendent poursuivre et amplifier la mobilisation pour obtenir le retrait de cette réforme qui ferait de nous toutes et tous les grand.es perdant.e.s, en particulier les femmes et les emplois précaires.

Rien n'est joué ! Le parcours législatif est loin d'être clos (Sénat et Commission mixte), le Conseil Constitutionnel doit ensuite valider le texte qui serait adopté, les mobilisations vont se poursuivre...

#LaVraieConférence : c'est le 24 mars au CESE !!

La CGT et FO ont déjà quitté la conférence de financement installée par le gouvernement qui dès le début s'est vu fixer comme objectif de ne pas toucher au coût du travail évitant ainsi de poser la question des cotisations et de leur assiette, dans un cadre où la loi organique fixe une règle d'équilibre budgétaire fondée sur la valeur du point et la baisse du niveau des pensions.

Face à un pouvoir qui non seulement évite le débat et utilise tous les artifices pour museler les oppositions, la FSU avec ses partenaires de la CGT, FO, CFE/CGC et Solidaires et les organisations de jeunesse ont décidé d'organiser le 24 mars au CESE la « vraie conférence », journée ouverte à l'ensemble des organisations syndicales et des groupes parlementaires (Hors RN) pour débattre de propositions alternatives porteuses d'améliorations pour toutes et tous.

Comment dans certains pays les retraites peuvent-elles être financées : Augmentation des salaires, emploi, égalité salariale... augmentation et élargissement de l'assiette des cotisations.

Le 31 mars : journée de mobilisation générale !

Après 10 journées de grèves et de manifestations interprofessionnelles et les mobilisations diverses (retraite aux flambeaux, dépôt des outils professionnels, grève reconductible sectorielle, interpellation des parlementaires...) l'intersyndicale appelle à faire du 31 mars une journée de mobilisation générale dans laquelle doivent s'engager massivement toutes celles et tous ceux qui condamnent et dénoncent cette régression sociale historique. Parce que rien n'est joué et que la contestation ne faiblit pas, nous pouvons gagner !



PAS CETTE LOI LÀ !

- **Retrait du projet de loi**

Avec une loi comportant encore 22 ordonnances, une étude d'impact fort discutable et une opposition de plus en plus large, le gouvernement devrait avoir la sagesse de retirer ce projet et d'ouvrir les discussions.

- **Amélioration du système actuel**

Pour nous il n'est pas question de changer de système pour un système par points. Il convient d'améliorer notre modèle actuel qui a subi de nombreuses dégradations à l'occasion des multiples réformes survenues depuis 1995.

- **Maintien de la pension de réversion**

Cette conquête doit être maintenue et ce d'autant plus que c'est une question qui permet de ne pas voir le revenu des femmes baisser fortement leur permettant une indépendance financière.

- **Atténuation des carrières hachées**

Nous revendiquons que les différentes périodes qui imposent un arrêt des personnels soient lissées et compenser pour permettre de minorer ces interruptions qui impactent majoritairement les femmes.

- **Maintien des bonifications pour enfant**

Les 5% qui seraient accordés dans le régime par points ne compensant aucunement cette perte.

- **Prise en compte des années d'étude**

Nous revendiquons que les années d'études puissent être prises en compte dans le calcul des annuités pour pouvoir prétendre à la retraite. L'entrée tardive dans l'emploi du fait de l'élévation des qualifications et des recrutements doit être intégrée.

- **Aménagement de la fin de carrière / pénibilité**

Il est indispensable compte tenu de la dégradation des conditions de travail et de la difficulté de nos métiers de pouvoir bénéficier de dispositifs qui permettent un départ progressif à la retraite...

POURQUOI PAS CETTE LOI LÀ ?

NOS REVENDICATIONS

- **60 ans**

Parce que le progrès social est notre combat, nous souhaitons que l'âge de départ en retraite soit ramené à 60 ans pour bénéficier d'une meilleure espérance de vie à la retraite en bonne santé.

- **Taux plein (75 % taux remplacement)**

La pension de retraite pour les fonctionnaires est un salaire continué reconnaissant nos carrières. La pension de retraite doit permettre à chacune et chacun de disposer d'un revenu permettant de vivre dignement.

- **Calcul pension sur 6 derniers mois**

Compte tenu de la structure de nos carrières qui voit une lente évolution, il est indispensable de maintenir le calcul de nos pensions sur les 6 derniers mois pour ne pas voir s'effondrer notre pouvoir d'achat.